

Vérifier au prononcé

# Cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale

## Sixième Commission

**Point 149:** Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et le personnel associé.

Intervention prononcée par:  
M. Diallo Alassane

New York, le 20 octobre 2004

**Monsieur le Président,**

C'est un honneur autant qu'un plaisir pour moi, de prendre encore une fois la parole au nom de la délégation du Mali. Permettez-moi donc de vous dire que nous sommes d'avance assurés du succès de nos travaux. Vos qualités personnelles et votre grande expérience de la vie internationale, en sont garantes.

Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est donnée pour féliciter Monsieur Christian Wenaweser, Président du groupe de travail pour sa grande compétence dans l'orientation des débats du groupe.

La manière remarquable avec laquelle il s'est acquitté de sa haute mission, est tout à son honneur.

**Monsieur le Président,**

Il est stupéfiant de rester indifférent aux attaques dirigées contre tout personnel humanitaire. Ces attaques inacceptables contre le personnel des Nations Unies et le personnel associé portent atteinte à la mission de notre Organisation et compromettent la réussite des activités qu'elle mène dans les domaines humanitaire et du maintien de la paix. Les auteurs des attaques doivent être poursuivis sans complaisance.

Le rapport sur les travaux de la troisième session du Comité spécial et celui établi par le Secrétaire général sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (A/59/226) nous ont permis de discuter et d'adopter le texte de la présidence relatif à un instrument visant à élargir la portée de la protection juridique offerte par la Convention de 1994.

Cet instrument juridique dont nous souhaitons l'élaboration au cours de l'intersession devait être le fruit d'un large consensus.

Ma délégation souhaite voir une définition réaliste prenant en compte tous les aspects des opérations des Nations Unies. Aussi, devrait-on éviter des formulations entraînant des difficultés d'interprétation.

**Monsieur le Président,**

La qualité des missions de notre Organisation dépend de la sécurité de son personnel et du personnel associé. Les Etats membres devront tout mettre en oeuvre afin que l'Organisation puisse tendre vers la réalisation de ses buts et principes. Réaliser ce vœu passe par la protection de tous ceux qui sont à notre service, pour le progrès de tous.

Je vous remercie./-